

# Prise en charge éducative des mineurs délinquants



Groupement d'associations et d'entreprises, le Groupe SOS intervient dans les secteurs du sanitaire, social et médico-social, de l'éducation, de l'insertion, de la presse, du commerce équitable et du développement durable. Sans but lucratif, il s'est construit sur des valeurs de solidarité et de laïcité qui guident l'ensemble de nos actions. Dans la logique de l'entrepreneuriat social, il met son professionnalisme et sa capacité d'innovation au service d'un monde plus respectueux de l'humain.

Ce dossier a pour but de présenter son expertise dans le domaine de la prise en charge des mineurs délinquants.



## CONTACT PRESSE

Vous souhaitez en savoir plus sur la question des mineurs délinquants dans le cadre d'un article, ou d'un reportage ?

Contactez-nous

Marjolaine Bénard

Chargée des relations média

01 58 30 55 34

06 30 30 34 84

[mariolaine.benard@groupe-sos.org](mailto:mariolaine.benard@groupe-sos.org)

[www.groupe-sos.org](http://www.groupe-sos.org)

## SOMMAIRE

DELINQUANCE DES MINEURS : L'ORDONNANCE DE 45 AU CŒUR DES DEBATS.....	4
FAIRE PRIMER L'EDUCATIF SUR LE REPRESSIF .....	5
LES CENTRES EDUCATIFS RENFORCES : rompre l'engrenage de la délinquance .....	6
1) Comment ça marche ? .....	6
2) L'action éducative .....	7
3) Les Centres Educatifs Renforcés gérés par le Groupe SOS .....	9
LES UNITES D'HEBERGEMENT DIVERSIFIE : une étape vers l'autonomisation .....	100
1) Comment ça marche ? .....	10
2) L'action éducative .....	11
3) les UHD gérés par le Groupe SOS.....	13
LES SERVICES D'ACCUEIL D'URGENCE : l'alternative à l'incarcération .....	14
1) Comment ça marche ? .....	14
2) L'action éducative .....	15
3) Les Services d'Accueil d'Urgence gérés par le Groupe SOS.....	16
ANNEXE : Schéma de la procédure pénale .....	17

# DELINQUANCE DES MINEURS

## L'ordonnance de 1945 au cœur des débats

**Ordonnance de 45, explosion dans les banlieues en 2005, tension palpable au quotidien pour les habitants de quartiers « sensibles » et pour les pouvoirs publics... la délinquance est un sujet récurrent, aussi bien dans le paysage politique que dans les médias. Certaines voix s'élèvent pour pointer une délinquance de plus en plus violente, et surtout une délinquance de plus en plus jeune. Comment répondre au problème la délinquance juvénile ? Faut-il durcir la répression ou miser sur l'éducation ? La délinquance des mineurs pose de véritables questions.**

### >Une justice différente pour les mineurs

L'ordonnance de 45 propose une justice différente de celle des adultes puisque les mineurs, non matures, sont des adultes « en devenir ». Donner du temps aux mineurs pour qu'ils s'amendent, faire primer l'éducation sur la répression, voilà les fondements de ce texte.

L'ordonnance de 45 reste aujourd'hui l'acte fondateur de la justice des mineurs. Elle a été élaborée dans un contexte marqué tant par les nécessités de la reconstruction que par les idées humanistes de ses rédacteurs dont certains ont connu les conditions carcérales pendant l'Occupation. Deux grands principes fondent cette ordonnance :

- les mesures éducatives doivent, dans la mesure du possible, primer sur la sanction, le recours à des peines étant possible.
- une justice pour mineurs, avec deux acteurs centraux : d'abord le juge des enfants, juge spécialisé qui a la particularité de suivre la totalité de la procédure (instruction, jugement, application des peines), ensuite un tribunal spécial, le tribunal pour enfants.

### >Réformer l'ordonnance de 45 ?

Aujourd'hui, ce texte doit faire l'objet d'une nouvelle réécriture dans le cadre de la production attendue d'un futur « code de la justice pénale des mineurs ». Certains persistent à fustiger une supposée « impunité des mineurs » dans le débat public et visent à rapprocher de plus en plus la justice des mineurs de celle des majeurs ; prêts à bafouer ainsi la singularité du modèle français et parfois en tension avec les textes internationaux relatifs à la protection de l'enfance ou à la justice des mineurs dont la France est signataire. Il faut noter que si tous les mineurs délinquants ne sont pas incarcérés, tous reçoivent une réponse pénale à leurs infractions. Aucune publicité n'est faite à la sanction donnée, c'est la loi pour les mineurs. La justice fait son travail. Cependant, le délai entre la commission du délit et la réponse pénale est parfois un peu trop long.

Par ailleurs, la France manque aujourd'hui de structures d'accueil adaptées aux mineurs délinquants, souvent placés par défaut dans un parcours institutionnel chaotique. Personne ne naît ni ne demeure éternellement délinquant. Corriger la trajectoire d'un mineur qui commet des délits est un travail de longue haleine pour faire de lui un individu, un citoyen pleinement intégré dans la société. Le travail de fond que nécessite l'éducation de ces individus est la partie immergée de l'iceberg.

L'ordonnance de 45, déjà réformée à de nombreuses reprises, est un enjeu majeur, parce qu'elle marque l'avènement de l'idée éducative. Elle ne constitue certes pas la réponse absolue à la vaste problématique de la délinquance des mineurs, liée à des données sociologiques telles que le chômage, l'urbanisation, la ghettoïsation, la discrimination, les carences parentales... mais elle défend une vision humaniste de la justice, et l'abandonner serait une régression brutale pour les mineurs.

## FAIRE PRIMER L'ÉDUCATIF SUR LE REPRESSIF

Le Groupe SOS fait sien le credo de l'ordonnance de 45 « faire primer l'éducatif sur le répressif ».

Pour porter sa mission éducative, le Groupe SOS dispose aujourd'hui de :

- 4 Centres Educatifs Renforcés
- 5 Unités d'Hébergement Diversifié
- 2 Services d'Accueil d'Urgence

Tous types d'établissements confondus, cela représente plus de 150 possibilités d'accueil.

**NB : Les équipes pluridisciplinaires sont composées (hors administration) d'équipes d'éducateurs, de psychologues et de maîtresses de maison.**

### > De la nécessité d'éduquer...

Eduquer, c'est rendre conscient : ce n'est pas qu'une formule idéalisée. Elle reflète l'objectif sous-jacent de toute prise en charge éducative : maîtriser son libre arbitre, acquérir la dimension sociale de la responsabilité, accéder à l'autonomie, disposer des moyens d'exercice de la citoyenneté.

Éduquer, c'est également construire l'avenir et cela résulte d'une collaboration. Il est impossible d'éduquer quelqu'un contre son gré.

Eduquer, finalement, c'est restaurer une capacité relationnelle, de confiance en soi-même et en l'adulte, de responsabilisation des comportements, d'apprentissage des limites, et de projection possible dans un avenir citoyen.

### >...pour redonner une place au jeune délinquant dans la société

Le Groupe SOS n'a pas pour mission de lutter contre la délinquance des mineurs en tant que problème de société, mais de lutter contre la récidive des mineurs qui lui sont confiés. Son ambition est de redonner aux mineurs délinquants une place dans la société. Il propose donc une approche centrée sur l'individu, où chacun a son propre parcours de vie.

L'intervention éducative a pour but de créer une rupture de l'engrenage de la délinquance pour assurer l'insertion.

Les familles ne sont pas oubliées non plus; la prise en charge dans l'une des structures du Groupe SOS peut servir de base pour restaurer des relations plus saines dans le cadre familial.

Délinquants ou non, les mineurs sont des individus qui font partie intégrante de la société : placer un jeune dans une structure est un combat pour en faire un citoyen de demain.

***Les structures présentées dans ce document sont portées par l'association SOS Insertion et Alternatives, membre du Groupe SOS.***

### SOS INSERTION ET ALTERNATIVES

Créée en 1984, SOS Insertion et Alternatives développe des actions d'aide à l'insertion sociale et professionnelle de majeurs ou de mineurs en difficulté. Elle est reconnue de bienfaisance par arrêté préfectoral.



SOS  
INSERTION  
ET ALTERNATIVES

# LES CENTRES ÉDUCATIFS RENFORCÉS

## Rompre l'engrenage de la délinquance

Les Centres Educatifs Renforcés (CER) sont des structures qui prennent en charge les mineurs délinquants récidivistes, sur décision du juge des enfants, du juge d'instruction ou du tribunal pour enfants. Les CER existent depuis 1996, par décision du conseil de sécurité intérieure.

Les jeunes y sont placés au titre de l'ordonnance du 2 février 1945. Réglementairement, les CER peuvent accueillir au total huit jeunes de 13 à 18 ans par session de trois à six mois maximum.

En 2006, il y avait 68 CER sur le territoire français. 4 sont gérés par SOS Insertion et Alternatives: en Guyane, en Lozère, dans le Morbihan et en Seine St Denis. **De ce fait, SOS Insertion et Alternatives est l'un des principaux gestionnaires de ce type d'établissements, et la seule association à le faire à l'échelle nationale.**

### 1) Comment ça marche ?

Les CER fonctionnent par sessions de 3 à 6 mois, pour un groupe de 8 mineurs de 13 à 18 ans placés par le juge des enfants au titre de l'ordonnance de 45.

Chaque établissement propose son propre projet pédagogique, qui doit veiller à respecter les critères imposés par la Protection Judiciaire de la Jeunesse :

- accueil en petit groupe (8 mineurs maximum)
- accompagnement éducatif permanent, sur une durée limitée (3 mois à 6 mois maximum selon les spécificités des projets)
- respect de l'idée directrice de rupture :
  - o structure « lieu de vie », pour réapprendre à « vivre avec » : quotidien, socialisation, rapport à l'adulte...
  - o organisation d'actions et d'activités de remobilisation citoyenne.

Les CER mettent en œuvre une action éducative limitée dans ses objectifs et dans le temps et par conséquent complémentaire à d'autres modalités d'intervention qui constituent la prise en charge globale du mineur suivi. Elle nécessite une préparation en amont et un passage de relais en aval.

Dès l'arrivée du jeune, un éducateur référent est nommé parmi l'équipe. Il est en contact permanent avec la justice et l'éducateur qui a initié le placement du jeune (éducateur de la PJJ, le fil rouge), pour une orientation post CER la plus judicieuse possible. A l'issue de la session, c'est l'éducateur « fil rouge » qui reprendra le flambeau. Au sein des établissements gérés par le Groupe SOS, il est invité à venir plusieurs fois au CER, accompagné une fois des parents si ceux-ci veulent venir.

« Un séjour en CER, c'est un défi, un challenge à relever. En 5 mois de rupture, par un accompagnement intensif ? on doit permettre aux jeunes d'initier une réinsertion dans la société, et briser l'engrenage de la délinquance. »

**Maxime Zennou, directeur général de SOS Insertion et Alternatives**

#### L'IDEE

Créer une rupture physique et psychologique avec l'environnement naturel des mineurs en grande difficulté. Eloignement, déconditionnement, rupture : le triptyque du CER constitue un outil pédagogique de grande qualité.

## 2) L'action éducative

Les jeunes concernés par un placement en CER sont installés dans la répétition des passages à l'acte. Ils ont besoin, plus encore que les autres, des repères éducatifs minimaux.

### >Cadrer et « apprivoiser »...

Dans un premier temps, on doit donc procéder à une phase d'approche et de cadrage. Casser l'engrenage de la délinquance signifie tout d'abord redonner des repères simples que les jeunes concernés n'ont plus : respect des règles élémentaires de politesse (dire bonjour, merci...), de savoir vivre (enlever la casquette quand on est à table...), et de rythme/hygiène de vie (lever 7h, coucher 22h).

*« Pour imposer une rupture nette, pendant le 1<sup>er</sup> mois dans nos CER, tout contact téléphonique avec la famille est prohibé. Une correspondance épistolaire est néanmoins encouragée. »*

**Maxime Zennou, directeur général de SOS Insertion et Alternatives**

Il s'agit également « d'apprivoiser » des individus qui se sont forgé une haine des institutions, et qui perçoivent l'encadrement comme des *ennemis*. L'équipe doit veiller à briser ces barrières

### >...reconstruire...

Le planning de chaque CER est défini selon son projet pédagogique. L'expertise du Groupe SOS atteste que les jeunes sont très vite lassés. Dans la semaine, l'équipe éducative doit veiller à varier les activités pour maintenir l'intérêt des jeunes : activités d'utilité sociale, chantiers d'intérêts collectifs, activités sportives, ou encore ateliers de développement personnel. Certains CER proposent parfois des expéditions, moments forts qui cristallisent la vie en collectivité.

Les activités des CER n'ont pas la prétention de transformer des jeunes mineurs délinquants en modèles de vertu, mais d'en faire des citoyens responsables. Elles sont un outil concret qui, au travers de différentes situations, permet de renouer un dialogue avec le monde des adultes. Respect, estime, conscience de soi permettent d'entrevoir les adultes comme moins dangereux, pouvant être partenaires et non forcément rivaux.



### LE SPORT EST UN OUTIL EFFICACE DANS LA STRATEGIE DE RUPTURE

Ici, photos du raid avec chien de traîneaux (CER Lozère), rafting sur l'Oyapoque (CER Guyane) et escalade (CER Lozère)

### QUELQUES ACTIONS CONCRETES...

- Activités d'utilité sociale : intervention auprès de personnes âgées (CER Morbihan).
- « Chantiers nature », ou « chantiers d'intérêt collectif » : travail sur des chantiers environnementaux pour les collectivités. Nettoyage d'une portion de rivière, entretien d'un sentier de promenade (CER Morbihan) ; entretien de parcs, réhabilitation de murs (CER de Lozère), orpillage (CER Guyane)...
- Activités en milieu naturel et sport: spéléologie, canoë kayak, sport extrême (CER Lozère), journée inter associative « défi sport », course en pirogue (CER Guyane).
- Activités culturelles et développement personnel : construction d'une pirogue en bois (CER Guyane), arts du cirque (CER Seine St Denis).
- Expéditions : raid de 15 jours avec chiens de traîneaux (CER Lozère), traversée du chemin des Emerillons, qui relie dans la jungle les 2 fleuves de la Guyane (CER Guyane).

### CHANTIERS NATURE OU D'UTILITE SOCIALE...

Défrichage d'une route (CER Lozère), Menuiserie (CER Morbihan), Construction d'un terrain de basket (CER Guyane)



### >...et initier un projet

La plupart des CER terminent les sessions par des stages individuels de découverte en entreprise. Les jeunes sont confrontés à une mise en situation professionnelle chez des artisans et des commerçants locaux qui fonde une capacité à l'emploi, initiant leur insertion sociale. Ils prennent ainsi conscience qu'ils sont capables d'avoir des responsabilités et d'obtenir des résultats, comme tout le monde. Cette valorisation est essentielle pour leur construction. De nombreuses expériences sont initiées : restauration, vente, peinture...

### 3) Les Centres Educatifs Renforcés gérés par le Groupe SOS



#### >CER de Guyane

**LE LIEU** : le CER - destiné aux jeunes originaires de Guyane, Martinique et Guadeloupe - est situé dans un carbet (grande cabane) au cœur de la forêt amazonienne, accessible uniquement en pirogue, au lieu-dit *Cacao*.

**LES ACTIVITES** : elles sont principalement liées à la forêt et au fleuve : chantiers de construction et d'entretien de la forêt/ entretien du littoral et pêche/ élevage et cultures vivrières/ orpillage à l'ancienne/ expéditions en forêt. A cela s'ajoute de multiples activités sportives : descente en raft du fleuve Oyapoque, remontée en canoë de la Comté, boxe thaïlandaise...

**CAPACITE**: 8 garçons de 13 à 17 ans. Deux sessions de 5 mois par an

#### >CER de Lozère

**LE LIEU** : Le CER est implanté sur le causse de Mende (en plein cœur des plateaux de la Lozère) dans une ancienne bergerie.

**LES ACTIVITES** : en adéquation avec le patrimoine local, les mineurs participent à des chantiers d'intérêt collectif en partenariat avec le Parc national des Cévennes, les mairies, l'Office National des Forêts, sports pleine nature... A cela s'ajoutent d'autres activités sportives : canyoning, spéléologie, rafting, randonnée...

**CAPACITE** : 8 garçons de 13 à 18 ans. Deux sessions de 4 à 5 mois par an.

#### >CER de Saint Denis

**LE LIEU** : Aubervilliers

**LES ACTIVITES** : Le CER propose une prise en charge axée sur des activités autour des arts et métiers du cirque, notamment la cascade. Véritable métaphore de l'équilibre, les pratiques du cirque peuvent être rapportées à la vie réelle. Ces activités sont complétées par une remise à niveau scolaire, ainsi que des week-ends sportifs.

**CAPACITE**: 8 garçons de 15 à 17 ans. Deux sessions par an de 5 mois.

#### >CER du Morbihan

**LE LIEU** : Le CER se situe dans une maison à Elven, à quelques kilomètres de Vannes.

**LES ACTIVITES** : les outils pédagogiques se déclinent autour de 3 grands axes :

- Chantiers « nature » pour développer le sens de la collectivité
- Activités d'utilité sociale en partenariat avec des associations caritatives locales au bénéfice de personnes fragilisées
- Ateliers d'apprentissage personnalisés en vue de la remobilisation scolaire

**CAPACITE**: 8 garçons de 13 à 18 ans. Deux sessions de 5 mois par an

# LES UNITÉS D'HÉBERGEMENT DIVERSIFIÉ

## Une étape vers l'autonomisation

Décidé par un magistrat pour enfants, le placement en Unités d'Hébergement Diversifié vise à préparer les jeunes à l'autonomisation sous deux modalités : l'hébergement individuel (en studio, familles d'accueil, foyers de jeunes travailleurs...) et les activités de jour.

Au sein du Groupe SOS, l'association SOS Insertion et Alternatives propose une centaine de possibilités de placement individualisé au sein de 5 structures UHD.

### 1) Comment ça marche ?

Les UHD accueillent pour une durée variable (1 an ½ à 2 ans) deux types de publics :

- des mineurs délinquants multi-récidivistes au titre de l'ordonnance de 45
- des mineurs en danger au titre de l'Assistance Educative ou de la Protection de l'Enfance

NB : Au sein du Groupe SOS, la structure « Le fil d'Ariane » est la seule de ce type en France à n'accueillir que des mineurs délinquants.

Les jeunes, âgés de 16 à 18 ans, sont logés dans des studios individuels, en famille d'accueil ou en foyer de jeunes travailleurs. En parallèle, un centre de jour est mis en place pour les aider à faire un bilan et à initier les démarches en vue d'une insertion. Les éducateurs sont en permanence disponibles pour répondre à leurs besoins, même en dehors des horaires d'ouverture de la structure de jour.

En conjuguant structure de jour et logement individualisé, nos UHD répondent à 2 objectifs :

- répondre à la demande d'autonomie
- maintenir un lien relationnel avec les adultes chargés de les accompagner

#### L'IDEE

Permettre à des jeunes, délinquants ou non, de se responsabiliser, en les accompagnant dans l'autonomie. Pour cela, chaque jeune reçu en UHD se voit confier un logement individuel, auquel va s'ajouter une aide à l'insertion sociale et professionnelle par diverses activités et actions dans un centre de jour. Toute l'action éducative est centrée sur la responsabilisation du jeune.

## 2) L'action éducative

L'action éducative se déroule de manière simultanée sur deux leviers, l'accueil de jour et la semi autonomie dans le studio. Elle vise à stopper les délits et empêcher la récidive en pariant sur la responsabilisation du mineur. L'objectif final est que le mineur sorte de son séjour avec un désir de citoyenneté, une insertion voire un emploi.

### >Passer du « duel au duo »

Dans un premier temps, le mineur s'approprie le dispositif : on lui laisse par exemple le temps d'aménager son appartement, et on gagne petit à petit sa confiance en lui montrant qu'à tout moment, même la nuit, un éducateur est disponible pour l'aider. Le défi consiste à instaurer une relation de confiance et à donner des repères en quelques mois.

Les jeunes qui n'ont pas de projet d'insertion doivent obligatoirement se rendre au centre de jour. Tout est mis en œuvre pour engendrer une dynamique positive de respect des règles et de l'autorité.

*Liste indicative - Les types d'ateliers mis en place dépendent de chaque structure :*

- **Aide à l'insertion professionnelle** : aide à la construction du projet personnel, préparation aux entretiens, aide à la recherche d'emploi ou de formation
- **Ateliers de remise à niveau** : bilan scolaire pour compléter les acquis et bénéficier d'un soutien supplémentaire
- **Sports**: tennis de table, football, basket-ball, badminton, arts martiaux, boxe, musculation, relaxation...
- **Informatique**: accès aux nouvelles technologies, rédaction de CV, recherches d'informations sur le web...
- **Sorties culturelles et ludiques** : nourrir l'esprit par des sorties au théâtre, concerts...
- **Cuisine** : apprendre à cuisiner tout en intégrant les notions d'hygiène et d'équilibre alimentaire essentiels à une bonne santé
- **Information et réflexion** : s'informer et débattre sur des thèmes importants (santé, sexualité, drogue, justice...)

*« La première phase dépend du jeune avec qui on travaille : certains arrivent avec un projet, d'autres ont de sérieux manques de repères... »*

**Fatiha Ouachani, directrice du Fil d'Ariane**

### >Travailler la prise de conscience et la responsabilisation

L'essentiel du travail en UHD porte sur la responsabilisation et l'autonomisation. On confie au mineur un budget hebdomadaire (variable selon les structures, aux alentours de 70€) pour le financement de sa nourriture, son hygiène et ses activités. La gestion d'un budget, d'un logement, la relation avec le voisinage, l'alimentation, les rendez-vous aux déplacements professionnels sont autant de dimensions travaillées au quotidien avec les jeunes.

Le planning de la semaine est mis en place conjointement entre l'éducateur et le mineur. Chaque manquement est sanctionné, et c'est l'occasion de mettre le jeune face à ses responsabilités : ponctualité au centre de jour, chez l'employeur quand le mineur est en formation, consommation de stupéfiants...

Un entretien éducatif hebdomadaire permet de faire un bilan de situation durant lequel le mineur doit justifier de son budget de la semaine précédente. L'éducateur référent rend visite au mineur au moins une fois par semaine, visites plus fréquentes si le studio est mal tenue. En cas de problèmes de gestion du studio, le mineur est envoyé en chambre d'hôtel. L'hébergement de toute personne dans le studio est interdit.

*« Nous interdisons, certes, mais nous sommes surtout là pour responsabiliser. Nous visons à former des citoyens, c'est essentiel et c'est ça l'apprentissage de la vie ».*

**Fatiha Ouachanie, directrice du Fil d'Ariane**

## >Et initier un projet

Pour stopper la récidive et les comportements délictueux, pour que la responsabilisation prenne pleinement son sens, il faut que le mineur puisse s'inscrire dans un projet de vie.

Juridiquement, l'objectif d'un UHD repose sur la recherche d'une formation ou d'une activité professionnelle. Nous tendons évidemment vers cet objectif, mais ce qui apparaît le plus important, c'est de redonner l'envie à des jeunes qui n'ont plus aucun désir d'avenir.

Exemples de projets : passage d'un diplôme, formation qualifiante, montage d'un spectacle de rap...

*« Notre rôle, c'est d'insuffler ce désir de prendre une place dans la société. C'est délicat de rattraper en 2 ans ce qui n'a pas été fait en 15 ans, mais souvent de belles histoires s'écrivent... »*

**La directrice du Fil d'Ariane**

### UNE HISTOIRE...

Arrêté pour cession, trafic et consommation de stupéfiant, P. a 17 ans lorsqu'il est déféré au Tribunal pour enfants de Draguignan (84). Il est d'abord placé dans un Centre Educatif Renforcé de SOS Insertion et Alternatives. Mis sous protection judiciaire pendant une période de 2 ans, P. profite de ce placement pour amorcer une dynamique d'insertion sociale et professionnelle et montre un intérêt certain pour la mécanique. A l'issue de la session, son retour dans son environnement d'origine n'est ni envisagé, ni envisageable. Pour consolider la dynamique positive et constructive, P. est placé en semi autonomie dans un UHD de SOS IA, « Déclic » à Paris. Il désire poursuivre une formation qualifiante. Il intègre au bout de quelques mois un centre de formation des apprentis des Compagnons du Devoir (près de Metz) et passe avec succès son BEP engins de Travaux Publics. Il est aujourd'hui en CDI dans un garage.

Un bel exemple d'insertion réussie...

### 3) les UHD gérés par le Groupe SOS

Au sein de leurs centres d'activités de jour, chaque UHD propose des activités, support du processus d'autonomisation, sensiblement similaires (voir « action éducative »).

#### >Déclic

LIEU : Paris

CAPACITE : Déclic accueille 30 jeunes garçons et filles, mineurs à l'admission.

#### >La Fabrique de mouvements

LIEU : Aubervilliers (Seine St Denis)

PARTICULARITE : La Fabrique de Mouvement base ses activités en centre sur la création artistique et l'expression culturelle. Elles peuvent consister en une aide à la formation professionnelle dans certains métiers techniques du spectacle ou la valorisation des acquis scolaires. La Fabrique de Mouvements accueille en résidence des troupes professionnelles du spectacle vivant. L'activité éducative développée est attenante à la création artistique en cours (danse, théâtre, musique, opéra...). Des représentations des créations peuvent être données et des tournées organisées.

CAPACITE : la Fabrique de Mouvements accueille 25 jeunes garçons et filles, mineurs à l'admission

#### >Le Fil d'Ariane

Cet établissement est bi-localisé en deux antennes.

LIEU : Meaux et Nanteuil-lès-Meaux (Seine et Marne)

PARTICULARITE : cette structure est la seule en France de ce type à accueillir uniquement des mineurs délinquants (ordonnance de 45)

CAPACITE : Le Fil d'Ariane accueille 24 jeunes, garçons et filles, mineurs à l'entrée

#### >Ti Kaz'

- LIEU : Matoury (Guyane)
- CAPACITE : Ti Kaz' dispose de 9 places (mineurs de 16 à 18 ans)

#### >Tremplin 94

- LIEU : Gentilly (Val de Marne)
- CAPACITE : 20 jeunes, garçons et filles, mineurs à l'entrée

# LES SERVICES D'ACCUEIL D'URGENCE

## L'alternative à l'incarcération

Les Services d'Accueil d'Urgence (SAU) permettent d'accueillir, sans délai et sans procédure, des mineurs placés par un magistrat au titre de l'ordonnance de 1945. Ce dispositif offre une réelle alternative à l'incarcération provisoire, qui reste souvent l'unique réponse s'offrant au magistrat avant toute prise en charge spécifique.

En 2006, le Groupe SOS a créé 2 Services d'Accueil d'Urgence. Les jeunes sont pris en charge par une structure de jour. En Seine et Marne, ils sont hébergés par des familles relais, en Guyane, l'hébergement se fait au sein d'un foyer collectif.

### 1) Comment ça marche ?

Les SAU accueillent :

- Des mineurs placés en alternative à l'incarcération
- Des mineurs sortant de détention
- Des mineurs dont le comportement ne permet pas le maintien dans d'autres types de structures

Les mineurs sont âgés de 13 à 17 ans et sont placés pour une durée autour de 3 mois.

Le SAU a pour rôle :

- de réaliser le placement judiciaire
- d'assurer la protection du jeune
- d'évaluer sa situation à travers un bilan global : psychologique, scolaire, professionnel, familial et de santé
- de définir une orientation extérieure au dispositif

À l'issue des 3 mois de bilan, l'équipe psycho-éducative est en mesure de faire une préconisation d'orientation pour chaque jeune.

Dans le cas particulier de la Seine et Marne, lorsqu'ils ne sont pas dans la structure de jour, les jeunes sont hébergés par des familles relais, au statut de bénévoles indemnisés.

#### L'IDEE

Constituer une véritable alternative à l'incarcération, et faire office de sas vers d'autres modes de prise en charge.

## 2) L'action éducative

Alors qu'en Guyane le centre est une structure classique de type « foyer », en Seine et Marne, l'association SOS Insertion et Alternatives a fait le choix d'individualiser l'hébergement des mineurs qui lui sont confiés au sein de familles relais. En effet, son expérience atteste que c'est un moyen efficace et original de donner à chaque jeune les clés pour se mobiliser et de participer à son évaluation grâce à une présence éducative continue et permanente.

### Les familles relais

Les familles n'ont pas d'action éducative « professionnelle », elles constituent un cadre qui fixe certaines règles de vie : tenue de la chambre, participation au ménage, à la cuisine...

En cas « d'accrochage », c'est à l'équipe éducative d'intervenir. Le cadre « famille » permet d'appréhender le jeune en situation individuelle, là où la structure de jour permet une approche « groupe ».

### Evaluation

L'évaluation se fait de manière simultanée sur deux axes :

- l'évaluation éducative mesure les potentialités du jeune à se mobiliser sur un projet scolaire ou d'insertion professionnelle au travers d'ateliers de mobilisation, de socialisation, de découvertes de métiers.
- l'évaluation psychologique mesure les capacités du jeune à se mobiliser autour de son projet de vie tant sur un plan personnel que professionnel. Le travail s'effectue au travers d'entretiens individuels et de groupes de parole thématiques.

Il s'agit également d'évaluer l'intégration et le comportement au sein des familles.

### Orientation

Au terme de l'évaluation, le bilan est transmis au magistrat (Juge des enfants), et le SAU émet une préconisation pour le futur du mineur :

- retour en famille,
- orientation vers un placement institutionnel, individualisé (UHD/lieu de vie, placement familial) ou collectif (foyer, CER).

### 3) Les Services d'Accueil d'Urgence gérés par le Groupe SOS

#### >La Passerelle

LIEU : Nanteuil lès Meaux (Seine et Marne)

MODALITES D'ACCUEIL : hébergement en familles relais

CAPACITE : La Passerelle accueille 12 jeunes, garçons et filles, de 13 à 17 ans et 9 mois

#### >Ti' Kaz

LIEU : Matoury (Guyane)

MODALITES D'ACCUEIL : hébergement en foyer

CAPACITE : Ti'Kaz accueille 6 jeunes, garçons ou filles, de 14 à 18 ans



#### LA PARTICULARITE DU GROUPE SOS


Au sein du Groupe SOS, l'association SOS Insertion et Alternatives gère simultanément des Centres Educatifs Renforcés, des Unités d'Hébergement Diversifié ainsi que des Services d'Accueil d'Urgence.

Notre expérience nous a montré qu'un passage par un SAU pouvait se révéler être un très bon moyen de mesurer la capacité d'un mineur à s'adapter à un processus de semi autonomisation comme les UHD. Bien que ce ne soit pas son objet initial, le bilan psycho-socio-éducatif effectué durant trois mois peut permettre, le cas échéant, de créer un véritable sas pour précéder un séjour en UHD.

*« La gestion de la solitude est délicate. Dans la vie ordinaire, peu de jeunes se voient confier un logement individuel dès l'âge de 16 ans. Si l'autonomisation est une véritable chance pour certains jeunes, elle peut se révéler dangereuse pour des mineurs qui n'y sont pas prêts. »*

**Fatiha Ouachani, directrice du Fil d'Ariane**

## ANNEXE : Schéma de la procédure pénale

INFRACTIONS					
ARRESTATION	<p align="center"><b>Police – Gendarmerie</b> Retenue ou garde à vue en fonction de l'âge du mineur</p>				
PARQUET (POURSUITE)	<p align="center"><b>Parquet des mineurs</b></p>				
	<p><b>Classement sous condition</b></p> <p>Mesures alternatives aux poursuites Mesure de réparation Rappel à la loi</p>		<p><b>Service Educatif Auprès du Tribunal</b></p> <p>Rencontre avec un éducateur de la Protection judiciaire de la jeunesse</p>		
	<p align="center"><b>Classement sans suite</b></p>				
<p align="center">Saisine du juge d'instruction ou du juge des enfants</p>					
ENQUETE (INFORMATION JUDICIAIRE)	<p><b>Juge d'instruction des mineurs</b> Pour crime ou délit complexe</p>			<p><b>Juge des enfants</b> en audience de cabinet</p>	
	<p align="center"><b>Juge des libertés et de la détention</b> Chargé de statuer sur la mise en détention provisoire d'une personne mise en examen (il confirme ou non la demande d'incarcération du JI ou du JE) et sur ses éventuelles demandes de mise en liberté.</p>				
	<p><b>Non lieu</b></p>	<p><b>Mesures provisoires :</b> Remise à parents, placement provisoire, contrôle judiciaire, liberté surveillée...</p> <p><b>Détention provisoire</b></p>		<p><b>Non lieu</b></p>	<p><b>Mesures provisoires :</b> Remise à parents, placement provisoire, contrôle judiciaire, liberté surveillée...</p> <p><b>Détention provisoire</b></p>
JUGEMENT			<p align="center"><b>Juge des enfants</b> <b>Ou</b> <b>Tribunal pour enfants</b> <b>Ou</b> <b>Cour d'Assises des mineurs</b></p>		
DECISION	<p><b>Relaxe, acquittement</b></p>		<p align="center"><b>Condamnation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mesure éducative</li> <li>- Sanction éducative</li> <li>- Peine</li> </ul>		